

PROTOCOL

Le présent protocole a été signé à la suite de la Convention entre le Canada et la République d'Indonésie, le 17 mai 1961, relative aux droits de navigation et de pêche dans les eaux territoriales de la République d'Indonésie. Les dispositions de la Convention ont été incorporées dans le présent protocole, lequel a été signé à Jakarta le 17 mai 1961.

Le présent protocole a été signé à Jakarta le 17 mai 1961, par les représentants des deux gouvernements, et est entré en vigueur le 17 mai 1961.

En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent protocole.

Fait en double exemplaire à JAKARTA le 17 mai 1961, en français, en anglais et en indonésien. Chaque version faisant également foi.

For the Government of Canada
MOCHTAR
 Pour le Gouvernement de la République
 d'Indonésie

For the Government of the Republic of
 Indonesia
JACK R. HORN
 Pour le Gouvernement du Canada